



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PLA

Question écrite n° 43546

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement au sujet des aides accordées par l'Etat pour favoriser le secteur du logement social. Il souhaiterait connaître le nombre de prêts locatifs aidés (PLA) qui ont été attribués pour les années 1997, 1998 et 1999.

Texte de la réponse

Le total des logements financés en prêts locatifs aidés (PLA) est de 59 911 en 1997, 51 442 en 1998 et 47 639 en 1999. Ce total comprend les catégories suivantes : prêts pour le logement social, anciennement dénommés « prêt CFF » ; prêts très sociaux, qui regroupent les PLA d'intégration et les PLA à loyer minoré ; autres PLA, constitués des PLA ordinaires, des PLA construction-démolition et, à partir d'octobre 1999, des prêts locatifs à usage social (PLUS). De nombreux facteurs ont contribué à la baisse de la consommation de PLA qui est constatée, parmi lesquels on peut citer la réticence de nombreux élus et riverains à accueillir du logement social dans leur commune, le loyer parfois trop élevé du logement neuf, et l'inadéquation progressive des caractéristiques financières du produit aux conditions du marché. Le lancement en juillet dernier du PLUS, produit qui associe aux avantages antérieurs du PLA une subvention d'aide à la pierre systématique, a eu précisément pour but de répondre aux difficultés rencontrées. Cette subvention permet notamment d'abaisser le loyer plafond, de façon à accroître l'attractivité du produit, notamment pour les bénéficiaires d'aide personnalisée au logement. Pour les facteurs non financiers, le Gouvernement entend y répondre par les dispositions du projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains, actuellement en cours d'examen devant le Parlement, qui a pour but une augmentation et une meilleure répartition spatiale de l'offre de logements sociaux. L'objectif d'un minimum de 20 % de logements sociaux dans toutes les communes des agglomérations concernées représente une augmentation de 20 000 logements par an des chiffres cités plus haut, ce qui est tout à fait raisonnable.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43546

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2000, page 1743

Réponse publiée le : 15 mai 2000, page 3025